quelle tyrannie que celle qui impose aux consciences un calcul dans ces moments cruels de deuil.

Ajoutons à cela que, avec cette disposition, les conseils municipaux réactionnaires auront vite fait de trancher la question en n'achetant pas le matériel nécessaire, sous prétexte que cela ferait double emploi et que le budget de la commune en serait grevé d'autant.

Résultat : paiement du matériel à l'église pour un enterrement d'un libre penseur, comme cela se pratique actuellement.

Du reste, M. Freppel, évêque d'Angers, l'avait bien compris ainsi, quand, en 1883, il avait proposé à la Chambre l'amendement suivant qui n'avait pas été accepté, il faut le reconnaître :

« Les héritiers ou exécuteurs testamentaires seront libres de choisir entre le matériel des communes et celui des fabriques ».

N'est-ce point là le projet du Sénat et si M. Freppel vivait encore, avec quelle vigueur il le soutiendrait au Parlement.

Une autre considération milite en faveur du projet de la Chambre, c'est que, comme la plupart des riches se font enterrer religieusement, la commune n'aurait que les enterrements civils ou ceux des indigents et encourrait, de ce fait, des charges sérieuses, alors que sa concurrente, la fabrique, garderait tous les profits.

N'est-ce pas le monopole rétabli ?

Et qu'on ne vienne pas nous dire que s'il en était ainsi, les consciences religieuses en seraient froissées. Il est facile de répondre qu'à Lyon, notamment, et dans d'autres localités, où les fabriques et consistoires n'ont pas usé de ce privilège, aucune protestation ne s'est élevée, sauf celle de M. Ducros, préfet (c'était en 1876 !) et de M. Gouthe Soulard, vicaire général, qui, depuis, n'a cessé de se rebeller contre la République.

M. Rabier demande à la Chambre d'inscrire dans la loi que, seules, les communes auront le droit de fournir le matériel, qu'elles exerceront leur droit soit directement, soit un entrepreneur ou adjudicataire, et qu'enfin les fabriques, consistoires et autres établissements religieux ne pourront devenir entrepreneurs ou adjudicataires.

Il propose également que les tarifs du service intérieur des églises, temples et consistoires soient réglés par arrêtés préfectoraux, sur la proposition des évêques.

Il ne serait pas prudent, en effet, de laisser une pleine liberté aux fabriques et aux consistoires, qui ne manqueraient d'élever leurs prix à l'intérieur des églises pour récupérer la perte qu'ils éprouveront du fait de la suppression du monopole des inhumations.

Voici les trois articles du projet de loi soumis à la Chambre à l'unanimité moins une voix des membres de la commission :

Article premier. — Le droit attribué aux fabriques et consistoires de faire seuls toutes les fournitures quelconques nécessaires pour les enterrements et pour la pompe et la décence des funérailles cessera d'exister à dater de la promulgation de la présente loi.

Art. 2. — Le service extérieur appartient aux municipalités, à titre de service public. Elles exercent leur droit, soit directement, soit par entrepreneur, soit par adjudicataire.

Les fabriques, consistoires ou autres établissements religieux ne peuvent devenir entrepreneurs ou adjudicataires.

Dans les localités où les familles pourvoient elles-mêmes, en vertu d'anciennes coutumes, au transport ou à l'enterrement de leurs morts, les mêmes usages pourront être maintenus avec l'autorisation et sous la surveillance du maire, sauf l'approbation du préfet.

Art. 3. — Les fabriques et consistoires conservent le droit exclusif de fournir les objets destinés au service des funérailles dans les édifices religieux et à la décoration intérieure et extérieure de ces édifices.

Bruit d'attentat contre le tsar

Londres, 20 juin. — Une dépêche de Moscou au *Morning Leader* annonce qu'un attentat dirigé contre le tsar a été déjoué au moment où il allait s'accomplir. Un révolutionnaire russe a réussi à s'introduire au palais de Tsarskoié-Séio.

Il avait revêtu l'uniforme d'officier de gendarmerie. Il est entré au moment où le personnel du palais était plus ou moins en désarroi à cause du départ imminent du tsar pour le palais de Péterhof.

Les questions que lui posa un fonctionnaire du palais firent découvrir la supercherie et la véritable identité du pseudo-officier de gendarmerie. L'intrus fut immédiatement arrêté et les gardes du palais furent doublées.

Des mesures ont été prises pour empêcher que le tsar soit prévenu de cet attentat. Depuis quelques jours, en effet, l'empereur se trouve dans un état nerveux et plein de mélancolie et ses médecins ont formellement défendu de le prévenir de l'incident.

Paris, 20 juin. — A l'ambassade de Russie, on n'accorde aucun crédit à l'information du *Morning Leader*.

Les Bagnes Cléricaux

Nonnes tortionnaires en correctionnelle. Enfants martyrisés par les « bonnes sœurs ». — Odieuses révélations.

Tours, 20 juin. — Les débats de la poursuite correctionnelle intentée par le parquet de Tours contre la sœur Sainte-Rose, du Cœur de Jésus, et deux autres « tertiaires » du Refuge de Notre-Dame de la Charité, pour violences et sévices graves exercés sur leurs pensionnaires, ont commencé hier, dans la grande salle de la cour d'assises, sous la présidence de M. Robert, assisté de MM. Chatard et Viel-Lamare.

Soixante-neuf témoins avaient été cités. Me Berlin de Vauplane et Bonnichon défendent les prévenues ; Me Eugène Prévost et Me Mingaud, avoué, représentent la partie civile pour une ancienne pensionnaire des sœurs de Tours, Mlle Jean. M. le substitut Richard occupe le siège du ministère public.

Il ressort des débats qu'un système tout particulier de punitions était d'usage courant dans l'établissement.

Un grand nombre de témoins viennent raconter qu'en plein hiver on les douchait, par punition avec de l'eau glacée ; qu'on leur mettait la camisole de force et qu'on les enfermait ensuite dans un caveau, où elles couchaient sur la paillasse qui servait à exposer les sœurs ou les pensionnaires décédées.

D'autres jeunes filles disent qu'on leur coupait les cheveux lorsqu'elles commettaient une faute et qu'on en faisait autant à celles qui avaient une belle chevelure.

Les garçons de M. Bodin, coiffeur à Tours, viennent témoigner que leur patron achetait fréquemment des cheveux aux sœurs du monastère.

D'autres punitions en usage, étaient la « croix de langue », qui consistait à faire des croix avec la langue, en plus ou moins grand nombre, sur le sol des ateliers, des dortoirs, de la chapelle, de la cour, ou même sur le siège des cabinets d'aisance ; puis la « seille » : on plongeait dans un seau d'eau la tête de l'enfant punie jusqu'à ce que suffocant, elle demandât pardon ; la « bouse de vache » : cette punition consistait à barbouiller la figure de la pensionnaire avec des excréments pris à l'étable.

La sœur Sainte-Rose du Cœur de Jésus, reconnaît une partie des faits qui lui sont reprochés, mais elle en nie d'autres.

Le président lui demande si elle n'a pas tiré des jeunes filles par les cheveux et si elle ne leur a pas cogné ensuite la tête sur le sol.

R. Jamais, monsieur, je les forçais à baisser la tête, mais je ne les cognais pas !

D. N'avez-vous pas frappé avec un martinet muni de petites cordes nouées dit « discipline » certaines pensionnaires ?

R. C'est inexact.

D. Et les croix de langue ? Cette punition offrait un caractère particulièrement répréhensible, car elle était d'une saleté répugnante. Reconnaissez-vous l'avoir ordonnée ?

R. Oui, de toutes petites croix, qu'on pouvait à peine voir.

D. Combien en faisiez-vous faire ?

R. De une à cinq et ,dans les cas graves, jusqu'à dix au maximum.

D. N'avez-vous pas barbouillé des jeunes filles avec de la bouse de vache ?

R. Si, deux fois, parce qu'elles avaient tenu des conversations obscènes. On leur en mettait large comme une pièce de dix sous sur les joues et le front.

M. le président. — C'était absolument malpropre et, si vous ne pouviez pas venir à bout de vos pensionnaires, il fallait prévenir la supérieure.

D. Deux camisoles de force ont été employées au Refuge ; l'une à deux manches et l'autre à une manche ?

R. Je n'en ai jamais vu qu'une, celle qui a été saisie par le parquet.

D. En ce qui concerne les chevelures coupées, qu'avez-vous à dire ?

R. Une fois seulement j'ai coupé les cheveux d'une pensionnaire ; les autres fois je n'ai coupé qu'une simple mèche.

Témoignages accablants

Le défilé des témoins a continué aujourd'hui. Tous confirment les faits reprochés aux inculpées.

L'inspecteur du travail, M. Ploquin, dit que chaque fois qu'il se présentait au Refuge on le faisait attendre à la porte de la rue ; il présume que, pendant ce temps, on mettait tout en état à l'intérieur.

Un des témoins dit que, lorsque la venue de l'inspecteur était annoncée, on s'empressait de mettre dans les ateliers les tableaux de réglementation du travail, qu'on retirait après son départ. Il était défendu aux pensionnaires de lire ce qui était écrit sur ces tableaux.

Une autre pensionnaire, Mme Léa Boulay, vient dire que, le jour de sa première communion, on lui a fait faire le chemin de croix pieds nus, une couronne d'épines sur la tête. Elle a dû embrasser les pieds de toutes ses compagnes, même de celles travaillant à l'étable.

Voici venir maintenant une autre victime, Mlle Angèle Jean. C'est une pauvre infirme avec une jambe de bois. Tous les supplices lui ont été infligés.

J'ai été renfermée, dit-elle, plusieurs fois dans le caveau au linge sale et j'y ai couché une fois. C'est là que j'ai attrapé mes douleurs. Quand on trouvait que je ne « rendais » pas assez de travail, on me mettait la camisole de force, avec les mains derrière le dos. Je faisais pourtant tout ce que je pouvais et j'étais bien souffrante.

— Vous a-t-on fait autre chose ?

— La sœur Sainte-Rose m'a fait donner une douche par Marie Vichard et Madeleine Porcher m'a asséné des coups de corde sur les reins par-dessus ma chemise.

Sœur Sainte-Françoise m'a trempé la tête jusqu'au cou dans un baquet.

— Pendant combien de temps ?

— Une demi-heure.

Le président. — Comment une demi-heure.

Mlle Jean. — On me faisait mettre la tête dans l'eau, on me retirait, puis on me faisait recommencer et ainsi pendant une demi-heure ! J'ai aussi eu la tête rasée avec des ciseaux On ne m'avait laissé que trois mèches sur le devant de la tête.

La même jeune fille rapporte qu'elle est restée durant une demi-journée attachée sur une chaise.

Mlle Verrière Armantine, troisième témoin, a été enfermée avec la camisole de force dans la cellule ; on l'a débarbouillée avec de la bouse de vache parce qu'elle avait chanté, on l'a mise au pain sec pendant 40 jours, parce que son travail était considéré comme insuffisant.

Un jour on lui fit faire trois croix de langue sur le siège des cabinets. A plusieurs reprises elle eut la tête plongée jusqu'à suffocation dans le seau aux eaux grasses. C'est elle qui eut le visage barbouillé avec des excargots écrasés.

Enfin, elle raconte qu'après avoir reçu des douches on l'a enfermée dans une cave où il y avait une paillasse sur laquelle des mortes avaient été déposées.

Elle a couché toute une nuit sur cette paillasse encore toute humide de déjections.

La religieuse reconnaît la bouse de vache. Elle ajoute qu'elle a coupé une fois les cheveux à Mlle Verrière, parce qu'elle avait voulu sauter les murs.

Mlle Berthe Dieuze, demeurant à Tours a subi les mêmes traitements. On lui plongeait la tête dans un seau d'eau et chaque fois qu'elle la retirait on la giflait.

Une fois elle fit cinquante croix de langue, notamment sur le sol des cabinets d'aisance.

Sœur Sainte-Rose appelée à s'expliquer, déclare ne se souvenir de rien. « Cependant il est possible, dit-elle, que cette fille ait eu le visage trempé dans l'eau. »

Mlle Clémence Roux a eu un baillon sur la bouche pendant une demi-journée pour avoir causé. L'inculpée déclare ne pas se souvenir de ce fait « en raison de son peu d'importance ».

La femme Gordien a vu maltraiter plusieurs de ses camarades. Elle a fait des croix de langue. Un jour que sa langue saignait, la sœur Sainte-Rose l'a frappée pour l'obliger à continuer sa punition.

On l'a enfermée dans le placard aux ordures, on l'a fait coucher au grenier et on lui a fait manger de la bouse de vache sur une tartine de pain, sur l'ordre de sœur Sainte-Rose.

Un jour qu'elle avait sali les cabinets, on l'a débarbouillée avec le torchon qui servait à nettoyer ce local.

La femme Gordien ajoute que sa sœur est morte au Refuge faute de soins.

Mlle Héraud Gabrielle est restée au Refuge pendant trois mois, d'août à novembre. Ce fut assez pour qu'elle connut toutes les rigueurs du régime auquel les sœurs soumettaient leurs pensionnaires.

Pour avoir dit qu'un curé avait pris sa virginité, on la déshabille, on l'attacha à une croix dans la cour, on lui jeta de l'eau sur le corps et on la laissa dans cette position de neuf heures à onze heures du soir.

Un autre jour, on lui fit boire un plein plat d'eau de vaisselle, en lui disant que si elle n'obéissait pas, on lui couperait les cheveux.

La fille Héraud raconte qu'à deux ou trois reprises on l'obligea à avaler des crachats de poitrinaire.

Pour avoir dit à la sœur Sainte-Rose qu'elle l'embêtait, celle-ci lui coupa une mèche de cheveux et lui fit faire vingt-cinq croix de langue sur le siège des cabinets.

D'autres témoins sur lesquelles la pression cléricale a eu plus de prise déposent avec moins de netteté. Cependant la vérité apparaît sous leurs réticences, elle est conforme aux déclarations des précédents témoins.

La jeune Charlotte Bouquet, âgée de neuf ans, a été enfermée au Refuge pendant un an comme orpheline.

On l'a frottée sur le dos avec des orties et sœur du Saint-Esprit lui a fait une blessure au doigt avec une paire de ciseaux parce qu'elle ne voulait pas travailler. Lorsqu'elle urinait au lit on la mettait dans la cave avec un drap sur le dos.

Les accusées

Sous son voile baissé c'est à peine si l'on distingue les traits de la mère Sainte-Rose. La face est exsangue et bouffie. La voix est blanche. Elle écoute, répond ou avoue sans indignation, sans geste, sans émotion, du même ton uniforme, inhumain.

La surveillante, Marie Vachard, est une grosse femme de quarante-huit ans, à la figure rougeaude, massive et antipathique, coiffée d'une archaïque capote noire. Quant à l'autre des deux complices, Madeleine Porcher, fragile et chétive, c'est une pauvre vieille de près de soixante ans ; elle est sourde et présente sous son petit bonnet tous les caractères de la stupidité et de l'inconscience La malheureuse n'a pas quitté le Refuge depuis l'âge de neuf ans, et l'on frissonne à la pensée de cette effroyable et navrante existence.

ELECTIONS LÉGISLATIVES

Paris, 20 juin. — Deux élections législatives auront lieu demain : l'une dans le deuxième arrondissement de Paris, l'autre dans la deuxième circonscription de Montbrison (Loire).

Dans le deuxième arrondissement de Paris l'élection a lieu par suite de l'invalidation de M. Syveton.

Cinq candidats sont en présence : MM. Le Foyer, radical-socialiste, Rodanet, républicain, Le Teuff, démocrate, l'abbé Allégret, et enfin M. Syveton.

La lutte est assez vive ; mais M. Syveton, qui au début semblait dédaigner ses adversaires, déchante aujourd'hui : il n'est plus crâne, et, passant son monocle de l'œil droit à l'œil gauche, il voit ses troupes se disperser et s'attend au fâcheux ballottage, prélude de la défaite.

Dans la deuxième circonscription de Montbrison, c'est un scrutin de ballottage qui aura lieu demain. Au premier tour, les voix s'étaient partagées entre quatre candidats, de la manière suivante : MM. Ory, progressiste, 7.721 ; Lépine, radical-socialiste, 4.499 ; Raymond, républicain ministériel, 2.649 : Robert, radical, 941. Il ne reste plus en présence que MM. Ory et Lépine. Les candidats radicaux se sont désistés en faveur de M. Lépine.

Il s'agit, on le sait, de remplacer M. Daniel Dorian, républicain ministériel, décédé.

Nos lecteurs savent que c'est à Denain, chef-lieu de la 3me circonscription de Valenciennes, que se réunit aujourd'hui le Congrès des Organisations Socialistes Indépendantes du Nord et du Pas-de-Calais. A midi et demi, notre ami Selle et la Municipalité recevront les délégués et leur offriront les vins d'honneur à l'Hôtel-de-Ville.

Cité de labeur scharné et de misère prolétarienne, Denain est l'agglomération dont l'accroissement a été le plus rapide de l'Europe entière, pendant le cours du dernier siècle. Alors que l'accroissement de Roubaix n'était que de 1,380 pour 100, ce qui est déjà coquet, Denain voyait sa population augmenter, entre 1800 et 1900, dans la surprenante proportion de 2,000 pour 100.

Le Denain qui a une place dans l'histoire des batailles et des rois, le Denain où il y aura bientôt 191 ans, le maréchal de Villars battit le prince Eugène et ses Autrichiens était une infime bourgade. Mais maintenant vous chercheriez en vain à reconnaître le terrain où se fit la rencontre. Le sol a été bouleversé, creusé, retourné et tout ce pays qui est à la lumière du jour d'une infinie mélancolie est la nuit d'une grandeur farouche : « Hauts-fourneaux, fonderies, forges, verreries font de l'immense plaine comme les champs phlégréens de l'ancienne mythologie », dit l'auteur du *Voyage en France*, qui relève en passant cette coïncidence curieuse que les deux champs de bataille les plus célèbres de notre contrée, où se sont passés tant de faits d'armes fameux, Lens et Denain, sont devenus des cités de travail.

LE CONGRÈS

des Groupes Socialistes Indépendants du Nord & du Pas-de-Calais

Nous rappelons que c'est aujourd'hui dimanche que se tiendra à Denain, salon du Syndicat Central, le Congrès des groupes socialistes indépendants de la région du Nord.

La Commission organisatrice a convoqué les membres des commissions du Parti ouvrier, des Syndicats, des Coopératives et les membres du Conseil municipal pour recevoir les délégués au Congrès, à la gare de Denain-Mines, à midi.

A midi et demi, à l'Hôtel-de-Ville, aura lieu la réception des délégués ; des vins d'honneur seront offerts par la Municipalité.

La séance du Congrès s'ouvrira à deux heures et demie.

* * *

Les délégués de Lille pourront prendre le train de 9 h. 50 du matin, à la gare de Lille, par Somain.

La mort du brigadier Sohier

A LILLE

M. Davaine, chargé de l'instruction relative à la mort du brigadier Sohier, a continué, hier, l'interrogatoire des différents témoins appelés à déposer.

Il a entendu dans l'après-midi M. Blampain et la veuve de la malheureuse victime des cléricaux.

M. Blampain qui cumule avec ses fonctions d'employé à la « Dépêche » celle de bedeau à la paroisse St-Etienne, a déposé — c'est le cas de le répéter — absolument pour ne rien dire. Il serait bien embarrassé d'apporter à l'appui de ses racontars le moindre fait précis.

Ce n'est décidément pas de lui qu'il faut attendre la lumière qui fera éclater toute la vérité.

Quant à Mme Vve Sohier, sa déposition est catégorique. Jamais — affirme-t-elle — mon mari n'était souffrant. Jamais il ne se plaignait, jamais le moindre malaise, jamais quoi que ce soit qui puisse faire redouter ce dénouement tragique.

Comme on le voit, les doutes vont s'effaçant un à un.

Vraiment, ce n'était pas la peine de crier « haro » comme l'ont fait les intéressés à propos des paroles vengeresses prononcées sitôt après le crime par le procureur de la République. Elles n'étaient que trop exactes.

La disparition d'une fillette

A LILLE

Poursuivant notre enquête personnelle, relative à la disparition de la jeune Rachel Hurtrez, nous avons vu hier, M. le Commissaire de police de Loos et nous nous sommes rendu au couvent du Bon Pasteur, pour essayer d'obtenir de nouveaux renseignements

La fillette s'est bien présentée lundi à onze heures, chez les sœurs en se donnant comme une servante d'Haubourdin, dont la patronne était partie. Elle déclara être orpheline et s'appeler Fernande Desprez.

M. le Commissaire de police de Loos à qui les sœurs conduisirent la fillette dès lundi, vers six heures du soir, et non jeudi comme nous l'avons dit tout d'abord, pria la supérieure de la garder jusqu'à ce qu'il ait fait son enquête.

Le lendemain, il se rendit à Haubourdin et ne trouva pas Mme Vermeulen, c'est le nom que Rachel Hurtrez avait donné à sa patronne. Le mercredi les recherches continuèrent mais n'aboutirent pas.

Enfin le jeudi, le Commissaire de police ayant vu le signalement de la fillette sur les journaux, se rendit au couvent et l'interrogea. Rachel avoua en pleurant que c'était bien elle que l'on recherchait.

Immédiatement le Commissaire de police de Loos téléphona à son collègue du 7e arrondissement. Rachel Hurtrez a avoué que l'histoire de la dame qui l'avait entraînée à Loos, était de son invention.

Ainsi se termine une affaire qui au début paraissait très mystérieuse.

LE SCANDALE MILITAIRE DE LILLE

Nos lecteurs n'ont sans doute pas oublié le cas de ce lieutenant qui fut arrêté — au moment de convoler en justes noces — sous l'inculpation de faux et usage de faux.

Contrairement à ce que l'on croyait, en vertu de l'article 56 de la loi militaire, le lieutenant Labitte comparaîtra soit devant le tribunal correctionnel, soit devant la cour d'assises.

M. Delalé, juge d'instruction, à Lille, est chargé de l'enquête qui sera ouverte incessamment.

Les grèves de La Gorgue-Estaires

SOLIDARITE OUVRIERE

Nous continuons à donner sous cette rubrique toutes les manifestations de la solidarité ouvrière :

Sin-le-Noble, 18 juin 1903.

Citoyen Rouzé,

Au nom des groupes socialistes de Sin-le-Noble, j'ai l'honneur de vous faire parvenir la somme de 25 francs, produit d'une quête faite à la suite de la conférence qui a eu lieu au salon Delval, le dimanche 14 juin par les citoyens Selle, député et Maurice Monier, rédacteur au « Réveil du Nord ».

Recevez citoyen, mes salutations fraternelles et socialistes.

Le Secrétaire des groupes :
François Watielet.

Chambre syndicale des ouvriers et ouvrières de l'Industrie textile de Caudry

18 juin 1903.

Citoyen Rouzé,

Le Syndicat des ouvriers tisseurs de Caudry réunis en assemblée générale, a décidé de vous envoyer 10 francs. Nous vous engageons à lutter courageusement pour défendre vos salaires ; nous espérons saluer prochainement votre victoire.

Recevez citoyen, mes meilleurs sentiments de fraternité.

Pour le Syndicat de Caudry :

Le Secrétaire,
Quinchon.

Hénin-Liétard, 18 juin 1903.

Citoyen Rouzé,

Vous trouverez ci-joint un mandat-poste de la somme de 5 fr. 70 montant d'une souscription faite entre amis après quelques chansons ; entre camarades de la Fédération syndicale en faveur de leurs frères de misère de La Gorgue-Estaires.

Nous formons les vœux les plus sincères pour le succès de vos revendications.

Cordiale poignée de main.

Delay Emmanuel.

Bailleul, 18 juin 1903.

Citoyen Rouzé,

Pour vous soutenir dans votre lutte je vous envoie en un mandat-poste, la somme de 4 fr. 50, produit d'une quête faite entre camarades dévoués à votre cause.

Recevez, cher citoyen, l'assurance des sentiments fraternels d'ouvriers bailleulois.

Marmuse René.

Nœux-les-Mines, 19 juin 1903.

Cher camarade,

J'ai bien regretté de n'avoir pas été prévenu de l'arrivée de vos délégués de la grève à la dernière quinzaine ; je me serais mis à leur disposition et je les aurais accompagnés pour leurs quêtes.

Veuillez pour la prochaine quinzaine, pour le 23, envoyer deux camarades, ils peuvent compter sur moi. Je suis de La Gorgue et c'est une raison de plus pour vous envoyer mon salut fraternel.

Pénin Henri,
cordonnier au jeu de Balle.

Chambre Syndicale des ouvriers et employés des Tramways de Lille

19 juin 1903.

Camarades,

Notre commission syndicale ayant eu, hier soir, à 8 h. 1/2, sa réunion mensuelle, a voté un secours de 20 francs aux camarades grévistes de La Gorgue-Estaires. Elle m'a chargé de vous le transmettre, ainsi que l'ordre du jour suivant :

« La commission syndicale des ouvriers et employés de Tramways de Lille, réunie en assemblée mensuelle le 18 juin courant, vote un secours de 20 francs aux vaillants grévistes de La Gorgue-Estaires, pour témoigner sa sympathie aux travailleurs qui luttent avec énergie pour la défense de leurs droits.

Héquet Gérard,
Trésorier du Syndicat.

Syndicat des ouvriers verriers d'Aniche

19 juin 1903.

Citoyen Rouzé,

Vous trouverez ci-joint un mandat de 10 fr à titre de premier secours voté par la commission administrative. Nous faisons circuler des listes de souscription et comptons pouvoir vous adresser sous peu une somme assez ronde.

Nous souhaitons ardemment une heureuse issue à la grève que les camarades soutiennent contre le capital exploiteur et vous adressons nos plus fraternels saluts.

Le Secrétaire-Trésorier,
R. Hancart.

Parti ouvrier Français, Section Illoise

19 juin 1903.

Citoyen secrétaire,

Dans sa réunion du 18 courant la section illoise du P. O. F. a fait une collecte qui a produit la somme de 13 fr. 80, que nous nous empressons de vous envoyer en vous criant courage à vous et aux vaillants qui luttent si courageusement pour la défense de leurs salaires.

Recevez, citoyen secrétaire, notre salut socialiste.

Pour la section Illoise :

Le Secrétaire,
Louis Picavez.

AVERTISSEMENT

Le comité de la grève a appris que des individus, inconnus à Estaires et nullement grévistes, ont traversé Bailleul, Steewerck, Le Doulieu en quêtant pour les grévistes.

C'est l'escroquerie à la grève.

Tous nos camarades quêteurs sont munis de leur carte de syndiqué revêtue du cachet du Syndicat. Nous prions tous nos amis de surveiller ces agissements et de les signaler aux agents de police.

Nos délégués grévistes sont toujours adressés à des amis qui les réclament et MM. les Maires sont prévenus de leur arrivée dans leurs communes.

M. LE PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

M. Duréault, préfet du Pas-de-Calais, par la grâce de la République, a une étrange façon de comprendre son devoir de fonctionnaire républicain. Il n'est rien qu'il ne fasse pour faciliter les manœuvres politiques des pires réactionnaires ; pour diminuer le prestige des élus républicains et socialistes ; pour faire comprendre aux électeurs, — jésuitiquement — que c'est du côté de la réaction qu'ils doivent se tourner s'ils veulent participer aux menues faveurs dont personnellement il dispose.

Voici une poignée de faits, pris entre mille, qui vont permettre à nos lecteurs d'en juger.

Chacun connaît le clérical potentat de Courrières ; il offrait tout dernièrement à son église des orgues et lançait les invitations pour leur inauguration ; Carvin est encore sous l'émotion de la protestation inecisive de M. Tilloy contre le gouvernement à l'occasion de la communion de sa fille — retirée pour la circonstance de je ne sais quel cloître, — dans une chapelle non autorisée.

Mais, dans notre étrange administration, ce sont là des titres à des familiarités de relations très productives et du reste affichées.

Le gros homme se flatte partout, d'avoir à

FEUILLETON DU 22 JUIN 1903. — N° 28

Les chefs-d'œuvre du Roman

TARTARIN sur les Alpes

par Alphonse DAUDET

NOUVEAUX EXPLOITS DU HÉROS TARASCONNAIS

VI

Certes, l'occasion s'offrait belle pour lui de se séparer de ses compagnons dans le brouhaha du relais, de s'assurer tout au moins si l'Italien avait reparu, mais il n'y a pas songé, préoccupé uniquement du déjeuner de la « petite » et de montrer à Manilof et aux autres ce que peut un Tarasconnais débrouillard.

Quand il descend le perron de l'hôtel, grave et le regard fixe, soutenant de ses mains robustes un grand plateau chargé d'assiettes, de serviettes, victuailles assorties, champagne suisse au casque doré, Sonia bat des mains, le complimente :

« Mais comment avez-vous fait ?

— Je ne sais pas... on s'en tire, té !... Nous sommes tous comme ça à Tarascon. »

Oh ! les minutes heureuses. Il comptera dans la vie du héros ce joli déjeuner en face de Sonia, presque sur ses genoux, dans un décor d'opérette : la place villageoise aux verts quinconces sous lesquels éclatent les dorures, les mousselines des Suisseses en costume se promenant deux à deux comme des poupées.

Que le pain lui semble bon, et quelles savoureuses saucisses ! Le ciel lui-même s'est mis de la partie, clément, doux et voilé, il pleut sans doute, mais si légèrement, des gouttes perdues, juste de quoi tremper le champagne suisse, dangereux pour les têtes méridionales.

Sous la véranda de l'hôtel, un quatuor tyrolien, deux géants et deux nains en haillons éclatants et lourds, qu'on dirait échappés à la faillite d'un théâtre de foire, mêlent leurs coups de gosier : « aou... aou... » au cliquetis des assiettes et des verres. Ils sont laids, bêtes, immobiles, tendant les cordes de leurs cous maigres. Tartarin les trouve délicieux, leur jette des poignées de sous, au grand ébahissement des villageois qui entourent le landau dételé.

« Fife le Vranze ! » chevrote une voix dans la foule d'où surgit un grand vieux, vêtu d'un extraordinaire habit bleu à boutons d'argent dont les basques balaient la terre, coiffé d'un shako gigantesque en forme de baquet à choucroute et si lourd avec son grand panache qu'il oblige le vieux à marcher en balançant les bras comme un équilibriste.

« Fieux soldat... carte royale... Charles tix. »

Le Tarasconnais, encore aux récits de Bompard, se met à rire, et tout bas en clignant de l'œil :

« Connu, mon vieux... » mais il lui donne quand même une pièce blanche et lui verse une rasade que le vieux accepte en riant et faisant de l'œil, lui aussi, sans savoir pourquoi. Puis dévissant d'un coin de sa bouche une énorme pipe en porcelaine, il lève son verre et boit « à la compagnie ! » ce qui affermit Tartarin dans son opinion qu'ils ont affaire à un collègue de Bompard.

N'importe ! un toast en vaut un autre.

Et, debout, dans la voiture, la voix forte, le verre haut, Tartarin se fait venir les larmes aux yeux en buvant d'abord : « à la France, à sa patrie... » puis à la Suisse hospitalière, qu'il est heureux d'honorer publiquement, de remercier pour l'accueil généreux qu'elle fait à tous les vaincus, à tous les exilés. Enfin, baissant la voix, le verre incliné vers ses compagnons de route, il leur souhaite de rentrer bientôt dans leur pays, d'y retrouver de bons parents, des amis sûrs, des carrières honorables et la fin de toutes leurs dissensions, car on ne peut passer sa vie à se dévorer.

Pendant le toast, le frère de Sonia sourit, froid et railleur derrière ses lunettes blondes ; Manilof, la nuque en avant, les sourcils gonflés creusant sa ride, se demande si le gros « barine » ne va pas cesser bientôt ses bavardages, pendant que Bolibine perché sur le siège et faisant grimacer sa mine falote, jaune et fripée à la tartare, semble un vilain petite singe grimpé sur les épaules du Tarasconnais.

Seule, la jeune fille l'écoute, très sérieuse, essayant de comprendre cet étrange type d'homme. Pense-t-il tout ce qu'il dit ? A-t-il fait tout ce qu'il raconte ? Est-ce un fou, un comédien ou seulement un bavard, comme le prétend Manilof qui, en sa qualité d'homme d'action, donne à ce mot une signification méprisante ?

L'épreuve se fera tout de suite. Son toast fini, Tartarin vient de se rasseoir, quand un coup de feu, un autre, encore un, partis non loin de l'auberge, le remettent debout tout ému, l'oreille dressée, renifiant la poudre.

« Qui a tiré ?... où est-ce !... que se passe-t-il ? »

Dans sa caboche inventive défile tout un drame : l'attaque du convoi à main armée, l'occasion de défendre l'honneur et la vie de cette charmante demoiselle. Mais non, ces détonations viennent simplement du *Stand*, où la jeunesse du village s'exerce au tir tous les dimanches. Et comme les chevaux ne sont pas encore attelés, Tartarin propose négligemment d'aller faire un tour jusque-là. Il a son idée, Sonia la sienne en acceptant. Guidés par le vieux de la garde royale ondulant sous son grand shako, ils traversent la place, ouvrent les rangs de la foule qui les suit curieusement.

Sous son toit de chaume et ses montants de sapins frais équarris, le stand ressemble, en plus rustique, à un de nos tirs forains, avec cette différence qu'ici les amateurs apportent leurs armes, des fusils à baguette d'ancien système et qu'ils manient assez adroitement. Muet, les bras croisés, Tartarin juge les coups, critique tout haut, donne des conseils, mais ne tire pas. Les Russes l'épient et se font signe.

« Pan... pan... » ricane Bolibine avec le geste de mettre en joue et l'accent de Tarascon. Tartarin se retourne, tout rouge et bouffant de colère.

« Parfaite*main*, jeune homme... Pan... pan... Et autant de fois que vous voudrez. »

Le temps d'armer une vieille carabine à double canon qui a dû servir à des générations de chasseurs de chamois... pan !..... pan !..... C'est fait. Les deux balles sont dans la mouche. Des hurrahs d'admiration éclatent de toutes parts. Sonia triomphe, Bolibine ne rit plus.

« Mais ce n'est rien, cela, dit Tartarin... vous allez voir... »

Le stand ne lui suffit plus, il cherche un but, quelque chose à abattre, et la foule recule épouvantée devant cet étrange alpiniste, trapu, farouche, la carabine au poing, proposant au vieux garde royal de lui casser sa pipe entre les dents... à cinquante pas. Le vieux pousse des cris épouvantables et s'égare dans la foule que domine son panache grelottant au-dessus des têtes serrées. Pas moins, il faut que Tartarin la loge quelque part, cette balle. « Té, pardi ! comme à Tarascon... » Et l'ancien chasseur de casquettes jetant son couvre-chef en l'air, de toutes les forces de ses doubles muscles, tire au vol et le traverse. « Bravo ! » dit Sonia en piquant dans la petite ouverture faite par la balle au drap de la casquette le bouquet de montagne qui tantôt caressait sa joue.

C'est avec ce joli trophée que Tartarin remonte en voiture. La trompe sonne, le convoi s'ébranle, les chevaux détalent à fond de train sur la descente de Brienz, merveilleuse route en corniche, ouverte à la mine au bord des roches, et que des boute-roues espacés de deux mètres séparent d'un abîme de plus de mille pieds ; mais Tartarin ne voit plus le danger, il ne regarde pas non plus le paysage, la vallée de Meiringen baignée d'une claire buée d'eau, avec sa rivière aux lignes droites, le lac, des villages qui se massent dans l'éloignement et tout un horizon de montagnes, de glaciers confondus parfois avec les nuées ou se déplaçant aux détours du chemin, s'écartant, se découvrant comme les pièces remuées d'un décor.

Amolli de pensées tendres, le héros admire cette jolie enfant en face de lui, songe que la gloire n'est qu'un demi-bonheur, que c'est triste de vieillir seul par trop de grandeur, comme Moïse, et que cette frileuse fleur du Nord, transplantée dans le petit jardin de Tarascon, en égaierait la monotonie, autrement bonne à voir et à respirer que l'éternel baobab, l'*arbos gigantea*, minusculement empoté. Avec ses yeux d'enfant, son large front pensif et volontaire, Sonia le regarde aussi et rêve ; mais sait-on jamais à quoi rêvent les jeunes filles ?

VII

Les nuits de Tarascon. — Où est-il ? — Anxiété. — Les cigales du Cours redemandent Tartarin. — Martyre d'un grand saint tarasconnais. — Le Club des Alpines. — Ce qui se passait à la pharmacie de la placette. — A moi, Bézuquet !

« Une lettre, monsieur Bézuquet !... Ça vient de Suisse, vé !... de Suisse ! » criait le facteur joyeusement de l'autre bout de la placette, agitant quelque chose en l'air et se hâtant dans le jour qui tombait.

Le pharmacien, qui prenait le frais en bras de chemise devant sa porte, bondit, saisit la lettre avec des mains folles l'emporta dans son antre aux odeurs variées d'élixirs et d'herbes sèches, mais ne l'ouvrit que le facteur parti, lesté et rafraîchi d'un verre du délicieux sirop de cadavre, en récompense de la bonne nouvelle.

Quinze jours que Bézuquet l'attendait, cette lettre de Suisse, quinze jours qu'il la guettait avec angoisse ! Maintenant la voilà. Et rien qu'à regarder la petite écriture traînée et déterminée de l'enveloppe, le nom du bureau de poste « Interraken », et le large timbre violet de « l'hôtel Jungfrau, tenu par Meyer », des larmes gonflaient ses yeux, faisaient trembler ses lourdes moustaches de corsaire barbaresque où susurrait un petit sifflotis bon enfant.

« *Confidentiel. Déchirer après lecture.* »

Ces mots très gros en tête de la page et dans le style télégrammique de la pharmacopée « usage externe, agiter avant de s'en servir », le troublèrent au point qu'il fut tout haut, comme on parle dans les mauvais rêves :

« Ce qui m'arrive est épouvantable... »

(A suivre.)